

 ABJURATION

IMMUNITÉ CONTRE LES SORTS

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, F
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	10 minutes/niveau
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

La créature protégée est immunisée contre les effets d'un sort spécifique par tranche de quatre niveaux du lanceur de sorts. Les sorts en question doivent être du 4e niveau ou d'un niveau inférieur. Le sujet du sort bénéficie en fait d'une résistance à la magie imbattable contre le ou les sorts spécifiés, ce qui signifie qu'immunité contre les sorts est impuissant face aux sorts qui ne tiennent pas compte de la résistance à la magie. La protection offerte par l'immunité contre les sorts s'étend bien sûr aux sorts, mais aussi aux pouvoirs magiques des créatures et aux capacités des objets magiques semblables à des sorts. Il n'est d'aucune utilité contre les pouvoirs surnaturels ou exceptionnels, tels que le souffle d'un dragon ou le regard pétrifiant d'un basilic.

Il protège contre un seul sort donné, pas contre un domaine ou une école de magie, ou encore contre un groupe de sorts aux effets similaires. Une créature ne peut être protégée que par une seule immunité contre les sorts (normale ou suprême) à la fois.